

CHSCT ministériel de l'Éducation Nationale

Réunion du 28 septembre 2021

Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Cette réunion du CHSCTMEN va être consacrée au rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, aux OSM qui doivent en découler et au bilan handicap. Sur ce dernier point, avant d'entre dans le détail, nous ne pouvons que souligner et déplorer le très faible taux d'inclusion de notre ministère, de 3,37%.

Par ailleurs, à notre demande, vous avez ajouté un point sur la situation sanitaire. C'est donc une nouvelle fois après que des mesures aient été annoncées dans les médias et sans consultation, que le CHSCT va être simplement informé. Nous dénonçons une nouvelle fois cette mise à l'écart d'une instance qui doit pouvoir participer, à partir du réel du travail et de l'activité, à la prévention en matière de sécurité et santé au travail.

La rentrée 2021, après deux années sous Covid, a été organisée sans tenir compte des réalités tant d'un point de vue sanitaire que pédagogique. Le niveau 2 du protocole sanitaire décrété sans critères transparents pour la métropole ne répond pas aux besoins des écoles et établissements pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles. La circulation du virus ne doit pas être prise en compte en population générale mais en population scolaire pour déterminer le niveau d'activation du protocole.

Les seules consignes pour éviter les brassages d'élèves restent vaines compte tenu des sureffectifs dans les classes et de structures inadaptées des bâtis scolaires. La restauration des élèves reste un point sensible mais le ministère se désengage laissant l'initiative aux municipalités et collectivités sommées de sécuriser le temps du repas. Certaines ont par ailleurs entrepris d'équiper les salles de classes de détecteurs de CO2, puisque le ministre se contente d'encourager l'aération régulière des espaces.

Certains départements ultra-marins ont vu leur rentrée scolaire décalée mais aucune mesure spécifique n'est décidée, aucun collectif budgétaire, pour accompagner ces territoires. La FSU dénonce cette mise en danger des populations et des personnels du ministère par l'absence de moyens supplémentaires.

Dans un contexte de dégradation de la santé des élèves, la FSU demande la création massive et à la hauteur des besoins de postes infirmiers, pour préserver la santé de ces personnels en allégeant leur charge de travail.

Cette rentrée est aussi marquée par l'absence de mesures concrètes pour traiter des conséquences scolaires de la crise sanitaire, ce qui a un impact sur les métiers et les missions des enseignants.

Dans tous les métiers de l'éducation, l'insuffisance de créations ou les suppressions de postes depuis 2017 pèsent lourd en termes de conditions, de charge de travail et de sens de l'activité. Les remplacements d'enseignant-es ne sont que trop peu assurés faute de moyens suffisants. Et partout, les AESH sont en nombre insuffisant au regard des besoins et des notifications.

Dans ce contexte sanitaire déjà très tendu, le ministre poursuit sa course aux réformes et aggrave ainsi le mal-être des personnels.

Dans le 1er degré, les injonctions paradoxales et portant atteinte à l'éthique professionnelle se poursuivent, notamment à travers les dispositifs d'évaluation sur des fondamentaux étriqués. Sur les 2489 postes créés, un nombre très faible est utilisé pour le remplacement (391) alors que le non remplacement a explosé, et 29 postes seulement pour le RASED, pourtant plus indispensable que jamais. 105 postes de « Plus de maîtres que de classes » sont encore supprimés. Ce sont les mesures ministérielles qui l'emportent pour être médiatisées, avec 930 postes consacrés aux dédoublements des Grandes Sections en Éducation prioritaire. La France continue de consacrer entre 30 et 40 % de moins pour le primaire que les pays qui investissent le plus en matière d'éducation. Parallèlement le projet de loi Rilhac préfigure un bouleversement en profondeur du fonctionnement collectif de l'école. La FSU rappelle son opposition à ce projet, facteur de RPS : nous vous avons alerté à maintes reprises dans ce CHSCTM sur le mal-être des directeurs et directrices d'école, plusieurs CHSCT départementaux ont déjà effectué ou sont en cours de réalisation d'enquête suite à des suicides ou tentative de suicides de directrices, le ministère n'en tient absolument pas compte.

Cela fait deux ans que notre collègue Christine Renon a mis fin à ces jours, en reliant explicitement son acte à ses conditions de travail. Le ministère, à l'époque, nous avait présenté un bilan des actes suicidaires à l'EN et c'était engagé à le renouveler annuellement. Nous continuons d'avoir des remontées dramatique du terrain depuis la rentrée, dans l'indifférence la plus grande.

Pire, alors que des mesures fortes étaient attendues pour la rénovation des écoles de Marseille, le président de la République choisi la déréglementation de l'école et

l'attaques contre les statuts des enseignant-es (recrutement des enseignant-es par le-la directeur-trice). Outre le fait que cette antienne néolibérale ne répondra pas aux besoins des écoles et des équipes, elle aura des effets délétères sur les personnels comme sur la qualité du service rendu aux usager-ères. Les conséquences d'un tel recrutement sont en effet connues et ont déjà été testées il y a 15 ans dans le second degré avec les collèges ECLAIR. D'une part des postes restaient vacants dans des établissements confrontés à un contexte social difficile et d'autre part, les collègues recruté-es se trouvaient sous pression hiérarchique accrue. La FSU réaffirme que le statut de la Fonction publique protège les personnels de toute dérive clientéliste et managériale, comme il garantit l'égalité de traitement des usager-es sur tout le territoire. Elle s'opposera à toute tentative de démantèlement des statuts.

Dans le 2nd degré, les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire ont aussi été insuffisantes, ce qui met les personnels en difficultés.

Alors que la FSU a fait des propositions pour des allègements de programme dès le printemps pour permettre aux enseignants de ne pas perdre le sens de leur activité, seules quelques modifications insuffisantes ont été actées. Aucune mesure budgétaire n'a été décidée pour dédoubler dans le contexte de crise sanitaire, et au lieu de cela, le Ministère a confirmé les suppressions de postes (1883 emplois pour le second degré) alors que les effectifs sont à la hausse sur tous les niveaux : 36 499 élèves en plus dont 10 867 dans les collèges, 19 851 dans les lycées généraux et technologiques, 5 781 dans les lycées professionnels.

On prendra le temps d'aborder les effets de la réforme de la formation initiale dans une prochaine réunion, mais nous vous alertons dès aujourd'hui sur les risques qui pèsent sur les étudiants engagés en contrat d'alternance.

Dans les EPLE, des heures supplémentaires ont été réinjectées mais elles occasionneront une charge de travail supplémentaire pour les collègues depuis que 2 HSA peuvent être imposées dans les services y compris pour celles et ceux en temps partiel (scandaleux passage en force du ministère cet été). Autant de contraintes qui pèsent sur les services des collègues, en plus de dispositifs comme « Devoir fait » au collège que le ministre veut imposer aux élèves de sixième en difficultés au mépris du volontariat des familles pour s'y inscrire.

Au lycée, de nouvelles mesures (40 % du bac en contrôle continu, projet local d'évaluation) ont été prises en plein été et constituent une nouvelle étape de la destruction du bac comme examen national terminal, et du renforcement de l'individualisation des parcours, conforme à la vision d'une société où chacun-e sera devenu-e l'auto-entrepreneur-e de lui-elle-même.

Les lycées professionnels, enfin, doivent finir de mettre en œuvre la transformation de la voie professionnelle qui fragilise l'enseignement professionnel public en continuant à diminuer les heures de formation au bénéfice du développement de dispositifs pédagogiques imposés aux professeurs (Co-intervention, chefs-d'œuvre, accompagnement personnalisé, module d'insertion professionnelle en Terminale, ...). La généralisation des familles de métiers sans aucun bilan, ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) dans l'objectif d'envoyer plus d'élèves vers l'apprentissage. Le ministre finit ainsi de transformer le LP en sas de préparation à l'apprentissage en entraînant une déprofessionnalisation des filières et en limitant les poursuites d'étude pour les élèves. Toutes ces mesures portent atteinte à la santé des personnels dès lors qu'elles font perdre le sens de l'activité.